

La Charte Romain Jacob dans la Nièvre

N°2026-02 - Mars 2026

Directeur de publication : Jérôme Moreau
Pilote de la Charte Romain Jacob dans la Nièvre
Rédaction - conception : Emeraude 58 - DAC 58



L'accès aux soins des personnes en situation de handicap ne doit souffrir aucune dérogation : il constitue le pilier de leur santé. En affirmant l'égalité devant la loi dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et en garantissant à tous la protection de la santé, la France a posé le principe d'une solidarité forte envers celles et ceux qui en ont le plus besoin.

La Charte Romain Jacob s'inscrit dans cette ambition en fixant des principes pour un accès universel à la santé et des infrastructures médicales bienveillantes pour les personnes en situation de handicap.

Nous devons agir collectivement pour atteindre cet objectif essentiel : garantir l'égalité de traitement et le respect des droits fondamentaux par les établissements et les professionnels de santé. La Nièvre doit pleinement s'engager dans la mise en œuvre de cette charte, et la mobilisation de tous les acteurs est indispensable.

Des actions concrètes sont nécessaires : mieux connaître la réalité de l'accès aux soins dans le département grâce au questionnaire Handifaction, informer les personnes concernées – cette lettre y contribue – et renforcer les initiatives qui fonctionnent déjà. D'autres actions suivront pour améliorer encore l'accès aux soins. Notre méthode est claire : avancer avec rigueur, volonté et engagement.

Jérôme Moreau

Pilote de la charte Romain Jacob dans la Nièvre



Charte Romain Jacob : la Nièvre lance son premier comité de pilotage

Un cap affirmé pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Le premier comité de pilotage de la Charte Romain Jacob dans la Nièvre s'est tenu vendredi 27 février, réunissant les acteurs locaux de la santé et du médico-social autour d'un objectif clair : « Promouvoir les actions nivernaises pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ». Cette rencontre marque une étape structurante pour renforcer la coordination territoriale et traduire les engagements en actions concrètes.

Parmi les sujets abordés, la nouvelle loi sur les fauteuils roulants et ses modalités de mise en application a suscité des échanges nourris. Les participants ont souligné l'importance d'une information claire auprès des usagers et des professionnels afin de garantir un déploiement efficace du dispositif.

Le comité a également mis en lumière le travail du CHAN sur l'orientation des personnes en situation de handicap, afin de fluidifier les parcours et d'éviter les ruptures de prise en charge. De son côté, la CPTS Nevers Sud Nivernais a présenté les résultats d'un questionnaire adressé à ses professionnels de santé. Cette consultation a permis de faire remonter des besoins précis, notamment sur l'accompagnement, la formation et l'adaptation des pratiques aux



problématiques liées au handicap.

Le DAC s'est engagé à organiser prochainement une conférence-débat pour poursuivre la sensibilisation et favoriser le partage d'expériences. Autre perspective importante : la venue de Pascal Jacob le 4 mai 2026, temps fort attendu pour mobiliser largement autour des enjeux d'accessibilité aux soins.

Enfin, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté fournira une cartographie des dispositifs de télémédecine présents sur le territoire, précisant leur localisation et les équipements disponibles. Cet outil permettra d'améliorer la communication auprès des personnes en situation de handicap et de faciliter leur accès aux solutions existantes.

Ce premier comité pose ainsi les bases d'une dynamique collective au service d'un accès aux soins plus équitable dans la Nièvre.

Martine Carrillon-Couvreur : « Le handicap oblige à regarder la société autrement »



Ancienne députée et marraine de la charte Romain Jacob dans la Nièvre, Martine Carrillon-Couvreur, a consacré une large part de son engagement politique aux questions du handicap et plus largement aux situations de vulnérabilité. De l'accès aux soins à l'accessibilité des villes, en passant par la reconnaissance du handicap psychique, elle revient sur des combats menés au long cours, souvent discrets, mais essentiels pour faire évoluer les pratiques et les mentalités.

Un "parlement" du handicap pour faire avancer les droits

Martine Carrillon-Couvreur connaît bien Pascal Jacob. Leur collaboration s'est nouée au sein du **Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**, instance créée par la loi de 2005 et souvent décrite comme le « parlement des personnes handicapées ». Pendant plusieurs années, élus, représentants associatifs et experts y travaillent à formuler des propositions concrètes pour faire évoluer les lois, les dispositifs et les réponses apportées aux personnes en situation de handicap.

« C'est un secteur extrêmement vaste, avec des initiatives parfois méconnues mais remarquables », souligne l'ancienne députée, qui garde de cette période un souvenir « très enrichissant ».

L'accès aux soins, un combat transversal

Parmi les sujets majeurs abordés, l'accès aux soins occupe une place centrale. Un combat porté avec constance par Pascal Jacob, notamment à travers la **Charte Romain Jacob**, élaborée à partir de son expérience personnelle de parent d'un enfant polyhandicapé.

« Tout le monde savait que l'accès aux soins était compliqué, mais on ignorait souvent ce qui existait déjà et comment améliorer les pratiques localement », explique Martine Carrillon-Couvreur. La charte, présentée et signée dans

de nombreux hôpitaux, dont celui de Nevers au début des années 2010, visait à poser un cadre commun. Faute de pilotage et de suivi dans la durée, certaines dynamiques se sont toutefois essouffées, constate-t-elle aujourd'hui.

Accessibilité : des avancées concrètes, mais inégales

Autre chantier majeur : l'accessibilité. Des bâtiments publics aux logements, en passant par la voirie, les transports, les sites internet ou les bureaux de vote, les obligations issues de la loi de 2005 ont mis du temps à se traduire dans les faits. **Les agendas programmés d'accessibilité (ADAPT)** ont permis de planifier les travaux, sans pour autant gommer les disparités territoriales. Ces agendas sont toujours d'actualité.

À Nevers, l'ancienne élue se souvient d'un combat emblématique : l'accès à la mairie. « Lors de l'inauguration de l'ascenseur intégré dans le perron de la mairie, un homme âgé d'une cinquantaine d'année en fauteuil roulant nous a déclaré : "C'est la première fois que je rentre dans la mairie." C'était très fort. »

Faire reconnaître le handicap psychique

Au CNCPH, Martine Carrillon-Couvreur a aussi tenu à mettre en lumière un champ longtemps négligé : le handicap psychique. « Il était souvent confondu avec le handicap mental, sans réelle connaissance de ses spécificités. » Elle a soutenu le travail d'associations spécialisées, tel que **Messidor**, et contribué à faire émerger des propositions aujourd'hui mieux reconnues.

Toujours engagée, autrement

Si elle n'exerce plus de mandat, l'ancienne députée continue de suivre de près les questions liées au handicap. Elle travaille actuellement sur un ouvrage qui porte une réflexion sur le choix des mots pour parler du handicap avec les personnes concernées ou leurs familles, pour accompagner le processus de résilience dans les étapes décisives de leur parcours de vie. « Selon la manière dont les choses sont dites, cela peut soit enfermer, soit ouvrir un chemin. »

Un fil conducteur traverse l'ensemble de son parcours : « **Le handicap oblige à repenser nos organisations, mais surtout notre regard. Et ce travail n'est jamais terminé !** ». En faisant avancer ces sujets cela permet de diminuer les vulnérabilités d'un plus grand nombre et d'éviter les sur-handicaps, en plaçant les personnes au centre des décisions qui les concernent.



Rencontre avec le Dr Koekelcoren Carine



Des avancées concrètes pour l'accueil des patients en situation de handicap

La prise en charge des personnes en situation de handicap progresse au sein du **Centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN)** et du **Centre hospitalier de Decize**. Sous l'impulsion du Dr Carine Koekelcoren, chirurgien-dentiste et engagée dans l'amélioration de l'accès aux soins pour les publics vulnérables, plusieurs dispositifs innovants ont récemment été mis en place afin de mieux accueillir ces patients souvent confrontés à des obstacles médicaux et organisationnels.

Un masque innovant pour l'utilisation du MEOPA

Parmi les nouveautés figure l'introduction d'un équipement spécifique pour l'utilisation du **MEOPA** (mélange équimolaire oxygène-protoxyde d'azote), un gaz fréquemment utilisé pour diminuer l'anxiété et la douleur lors de certains soins.

Dans un contexte où l'usage du protoxyde d'azote fait l'objet de nombreuses interrogations, l'établissement a choisi d'**anticiper les exigences de sécurité**. Un masque doté d'une double enveloppe a ainsi été installé. Ce dispositif permet de ré-aspirer les gaz expirés par le patient, limitant ainsi leur diffusion dans l'air ambiant et protégeant les professionnels de santé.

« *Nous avons voulu être aux normes et même précurseurs* », explique le Dr Koekelcoren. Ce type d'installation reste encore rare, même dans des établissements de grande taille.

Un fauteuil dentaire pensé pour les personnes à mobilité réduite

Autre évolution importante : l'installation d'un fauteuil dentaire spécifiquement conçu pour les patients à mobilité réduite.

Ce dispositif repose sur une plateforme permettant au patient de rester dans son fauteuil roulant. Le fauteuil dentaire est retiré et remplacé par cette plateforme sur laquelle le patient recule directement avec son fauteuil. L'ensemble peut ensuite être incliné afin de permettre la réalisation des soins dans de bonnes conditions.

Cette innovation vise à **réduire les manipulations et à améliorer le confort et la sécurité des patients**, mais aussi à faciliter le travail des équipes soignantes. Elle répond à une difficulté fréquemment rencontrée dans les cabinets dentaires traditionnels : le transfert des personnes en fauteuil roulant vers le fauteuil de soins.



Une organisation du bloc opératoire plus globale

La prise en charge évolue également au bloc opératoire sur le **Centre Hospitalier de Decize**. Lorsqu'un patient en situation de handicap bénéficie d'une anesthésie générale pour des soins dentaires, les équipes cherchent désormais à regrouper plusieurs actes médicaux lors de la même intervention.

Cette organisation permet d'éviter des anesthésies répétées et de répondre à des besoins de santé parfois négligés. Des examens sanguins peuvent ainsi être réalisés en lien avec le médecin traitant. Une sage-femme intervenant au bloc peut également effectuer certains actes de prévention, comme des frottis pour des patientes en situation de handicap.

Dans certains cas, d'autres soins simples mais difficiles à réaliser au quotidien peuvent être pris en charge. Cette approche globale illustre **une volonté d'adapter le parcours de soins aux réalités** vécues par les patients et leurs accompagnants.

Handident : rapprocher les futurs dentistes du médico-social

L'association Handident porte également un projet visant à renforcer la formation des futurs chirurgiens-dentistes à la prise en charge du handicap. L'objectif : permettre à des étudiants de sixième année en odontologie de se rendre directement dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS). Ces immersions doivent leur permettre de mieux comprendre les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et d'acquérir des compétences adaptées avant leur entrée dans la vie professionnelle.

Pour le Dr Koekelcoren, qui participe à l'enseignement à Dijon, l'impact pédagogique est déjà visible. Elle évoque notamment une étudiante originaire de la Nièvre qui s'est distinguée lors d'un module consacré aux patients vulnérables. Sa future thèse portera d'ailleurs sur la prise en charge des personnes en situation de handicap. Un signe encourageant pour l'avenir : former les praticiens de demain à ces enjeux constitue l'un des leviers majeurs pour améliorer durablement l'accès aux soins.

Handifaction, une application pour rendre visible l'accès aux soins



L'accès aux soins reste un défi majeur pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Difficultés de communication, locaux inadaptés, refus de soins ou manque de temps des professionnels : les obstacles sont multiples. C'est pour mieux comprendre ces réalités et y apporter des réponses concrètes qu'est née l'application Handifaction.

Un outil né d'un constat de terrain

Handifaction a été créée à partir d'un constat simple : malgré les engagements pris pour améliorer l'accueil des personnes handicapées dans le système de santé, les difficultés persistent. Les expériences vécues par les patients et leurs accompagnants restaient trop souvent invisibles ou isolées. L'application s'inscrit dans une démarche de démocratie sanitaire : permettre aux premiers concernés d'exprimer leur ressenti et de participer à l'amélioration des pratiques.

Donner la parole aux personnes concernées

L'objectif principal de Handifaction est de recueillir la parole des personnes en situation de handicap et de leurs proches après un rendez-vous médical, un refus de soins ou un soin interrompu. Chaque témoignage contribue à dresser un état des lieux précis de l'accès aux soins en France, fondé sur des situations réelles et vécues.

Un fonctionnement simple et accessible

Concrètement, Handifaction propose un questionnaire court et accessible, rédigé en facile à lire et à comprendre. Il aborde plusieurs thèmes essentiels : l'accès au soin, l'accueil reçu, la qualité de la prise en charge, la présence d'un accompagnant et la prise en compte de la douleur. Le questionnaire peut être rempli en ligne, via l'application mobile ou sur support papier, afin de s'adapter à tous les usages.

Des données anonymes au service de l'amélioration des soins

Les réponses recueillies sont strictement anonymes. Elles sont analysées puis restituées sous forme de données statistiques, publiées régulièrement. Ces résultats permettent d'identifier les points forts, mais aussi les freins persistants dans le parcours de soins des personnes handicapées.

Un levier pour un système de santé plus inclusif

En transformant des expériences individuelles en données collectives, Handifaction devient un outil d'aide à la décision pour les professionnels de santé, les institutions et les pouvoirs publics. L'application contribue ainsi à faire évoluer les pratiques et à construire un système de santé plus accessible, plus respectueux et plus inclusif pour tous.

Le questionnaire et les statistiques sont accessibles sur le site : www.handifaction.fr

Les statistiques 2025 de la Nièvre

1 019 réponses entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025

31 %
des répondants n'ont pas pu accéder aux soins dont ils avaient besoin.
contre, dans la région Bourgogne-Franche-Comté : 27 %, et en France : 28 %.

21 %
ont subi un refus de soin.

10 %
ont vu le soignant refuser leur accompagnant.

31 %
abandonnent leur soin après avoir eu un refus.

67 %
n'ont pas pu être soignés sans médecin traitant.